



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Année 2020 / 2021

Plateforme Jeunes PFJ
Plattform Jugendliche PFJ

Derrière-les-Remparts 5, 1700 Fribourg

T +41 26 305 28 66

www.fr.ch/pfj

Procédure d'inscription*: Semestres de Motivation (Semo) et Préformation (Préfo)

***L'inscription à la Plateforme Jeunes ne garantit pas systématiquement une prise en charge dans une mesure**

Afin de procéder à l'orientation la plus adéquate du jeune vers une mesure transitoire, il est nécessaire de récolter certaines informations auprès des conseiller/-ère-s en orientation, des enseignant-e-s du cycle d'orientation et du réseau socio-éducatif des jeunes. Il va de soi que toutes les données récoltées ne seront connues et traitées que par les membres de la Plateforme Jeunes. Elles seront utilisées avec respect et discrétion.

1. Procédure d'inscription

Le/La jeune sans solution de formation professionnelle à la fin du Cycle d'Orientation (CO) se rend chez son/sa conseiller/-ère en orientation qui lui remet le formulaire d'inscription, qui comprend également une formule de consentement du/de la représentant-e légal-e (p.2 du formulaire).

Dès que le formulaire de base est signé par le/la représentant-e légal-e et le/la jeune, et dûment rempli par les acteurs/-trices du réseau socio-éducatif, le/la jeune prend connaissance des réponses. Il/Elle complète les questions le/la concernant (p.6 du formulaire).

Le/La jeune sans solution de formation et qui ne fréquente plus le Cycle d'orientation remplit les pages 1-2 ; 6 du formulaire d'inscription.

2. Renvoi des documents

Le/la jeune retourne les documents auprès de la Plateforme Jeunes, selon les délais ci-dessous.

3. Répartition des jeunes

Après réception des dossiers, la Plateforme Jeunes procède à une première analyse des dossiers d'inscription et convoque, dans certaines situations, le/la jeune pour un entretien. Les entrées en mesure sont réparties sur le courant de l'année scolaire.

Le/la jeune doit informer la Plateforme Jeunes, s'il/elle a trouvé une solution, ou si sa solution en attente a débouché ou non sur une solution. Sans cela, son dossier est clôt après quelques semaines.

/!\ En raison de la situation actuelle, les entrées en semo/préfo se feront de manière progressive tout au long de l'année. Il peut y avoir des changements suivant l'évolution de la situation /!

Il se peut que par manque de place, l'entrée dans une mesure soit reportée et que la demande soit mise en liste d'attente. Si une place se libère, le/la jeune est contacté-e par la Plateforme Jeunes. Dès lors, il est important que le/la jeune continue sa recherche de formation.

4. Délais

Délai d'inscription (sauf cas particuliers)	29 juin 2020
Réponse envoyée au/à la candidat-e	Dans le courant du mois d'août 2020
Périodes d'entretiens individuels	A partir du 08 juillet 2020

Les inscriptions déposées hors-délai seront traitées par ordre chronologique de leur réception. La réponse sera envoyée au/à la jeune dès que possible après réception de l'inscription. L'entrée éventuelle en mesure transitoire se fera en fonction des places effectivement disponibles, et ce jusqu'à mi-avril de l'année scolaire en cours.

Les mesures transitoires susmentionnées sont des mesures du marché du travail prescrites par la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Les jeunes devront s'inscrire au chômage uniquement sur demande du prestataire de formation !

5. Renseignements

Plateforme Jeunes : Permanence téléphonique (08.30-11.30) : 026 305 28 66
E-mail : pfj@edufr.ch